Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble le 14 mars

URGENT

**Le préfet de l'Isère**

**aux maires du département de l'Isère**

## Information relative aux établissement accueillant des enfants de 0 à 16 ans à partir du lundi 16 mars

Comme le Président de la République l'a indiqué dans son allocution, à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, de nouvelles mesures sont prises pour les crèches, écoles, collèges, lycées et universités.

L'accueil des enfants y est suspendu et un **service de garde pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise doit être mis en place.**

Cela implique pour votre commune les mesures suivantes :

**I Dans les établissements scolaires de l'Education nationale :**

**Ces établissements accueilleront uniquement, à compter du lundi 16 mars 2020, les enfants dont les parents sont :**

1- employés dans un établissement de santé public ou privé* (hôpital, clinique, etc.)

2- employés d'un établissement d'accueil pour personnes âgées, ou handicapées*

3- professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, aide-soignant, transporteur sanitaire, biologistes, auxiliaire de vie pour personne âgée ou handicapée)*

**Pour justifier de cette condition, la présentation d'une fiche de paie ou d'une carte professionnelle suffit.*

4- en **charge directe** de la gestion de l'épidémie à la préfecture ou à l'Agence Régionale de Santé (des listes nominatives seront établies et vous seront adressées).

**II Dans les crèches de votre commune pour les enfants de 0 à 3 ans :**

**L'accueil des enfants de ces mêmes professions devra être assuré en limitant l'accueil par structure à 10 enfants.**

Enfin, les assistantes maternelles pourront, quant à elles, accueillir, par dérogation, jusqu'à 6 enfants.

Pour toute question relative à la mise en œuvre de ces mesures, vous pouvez joindre par mail les services de la Préfecture à l'adresse pref-covid19@isere.gouv.fr, qui vous recontacteront au besoin dans les meilleurs délais.

Le préfet de l'Isère

Lionel BEFFRE